

DELIBERATION N° 86/04-13 - REMBOURSEMENT D'UNE RECETTE DU LABORATOIRE FANDRE, INDUMENT ENCAISSEE PAR LA COMMUNE DE LUDRES

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de verser la somme de 8 253 F 35 au Laboratoire FANDRE (CCP NANCY 25 223 U) rue Lavoisier, Zone Industrielle de à LUDRES.

Par titre de recette N° 502 du 30 Octobre 1984, la commune a encaissé cette somme consécutivement à une information de la Trésorerie Principale.

Cette recette devant être encaissée par une autre collectivité, il y a donc lieu de procéder au reversement de la somme ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du rapporteur.